

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 22 mars 2010 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Tousignant, Irma Quirion, Manon Bougie et Marie-Ève Dutil, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Jean Perron, Marcel Drouin et Lionel Bisson.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire François Fecteau.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 45.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 10-5979

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX :

RÉSOLUTION N° 10-5980

Séance ordinaire du 8 mars 2010

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2010 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mano Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2010 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5981

Séance extraordinaire du 16 mars 2010

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2010 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2010 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier suppléant.

ADOPTÉE

CONSULTATION PUBLIQUE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 345-2009

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 345-2009 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicables au centre-ville**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer.

- M. Clément Paquet, propriétaire d'un édifice à logements sur la 1^{re} Avenue, vient faire ses commentaires sur le projet de règlement et demande s'il y a obligation à faire les rénovations telles que demandées. Mme Frances Donovan directrice de l'Urbanisme précise que les critères sont à respecter lorsqu'il y a intervention sur le bâtiment mais qu'il n'y a pas d'obligation à faire des interventions si ce n'est pas nécessaire pour le propriétaire. M. Paquet demande également s'il y a un programme de subvention qui accompagne ce règlement.
- M. Pierre Gilbert propriétaire du 12455, 2^e Avenue, demande aussi des précisions sur le règlement et demande des précisions sur l'obligation de garder les éléments architecturaux dans le cas où ceux-ci ne seraient plus disponibles. Mme Donovan donne des explications à ce sujet.
- M. Claude Gilbert et M. René Pruneau interviennent pour avoir des précisions sur le territoire qui a été soumis à ce plan d'implantation et d'intégration architecturale. Mme Donovan donne des informations sur les critères qui ont servi à délimiter le périmètre ainsi que les critères concernant la sélection des bâtiments patrimoniaux et mentionne que plusieurs maisons patrimoniales font déjà partie d'une zone ayant sa propre réglementation dans le secteur résidentiel.

RÈGLEMENT NUMÉRO 360-2010

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 360-2010 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerces et services de type local et régional » à même l'aire d'affectation résidentielle de faible densité**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 361-2010

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 361-2010 amendant le Règlement de zonage 150-2005 afin d'agrandir la zone CD-703 à même la zone RB-701**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

DÉROGATION MINEURE/3850, 88^e RUE SAINT-GEORGES

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué la **demande de dérogation mineure pour le 3850, 88^e Rue Saint-Georges afin de régulariser l'implantation d'un garage privé isolé dont le coin avant est situé à 20,07 mètres de la ligne de rue alors qu'il aurait dû être à 21,50 mètres**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

PROJETS DE RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 10-5982

Adoption du second projet de Règlement numéro 350-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de **Règlement numéro 350-2010 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone CD-601 à même la zone RA-509**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet de **Règlement numéro 350-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5983

Adoption du second projet de Règlement numéro 359-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de **Règlement numéro 359-2010 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser l'usage « service de nettoyage » dans la zone IA-104**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet de **Règlement numéro 359-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION ET
DISPENSES DE LECTURE :**

RÈGLEMENT NUMÉRO 359-2010

Je, Serge Thomassin, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 359-2010 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser l'usage « service de nettoyage » dans la zone IA-104**. (Dépôt du projet de règlement).

RÈGLEMENT NUMÉRO 360-2010

Je, Irma Quirion, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 360-2010 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerces et services de type local et régional » à même l'aire d'affectation résidentielle de faible densité.** (Dépôt du projet de règlement).

RÈGLEMENT NUMÉRO 366-2010

Je, Manon Tousignant, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 366-2010 autorisant la fermeture d'une partie de la 42^e Rue Nord à l'intersection de la 30^e Avenue Nord.** (Dépôt du projet de règlement).

RÈGLEMENT NUMÉRO 367-2010

Je, Marcel Drouin, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 367-2010 décrétant une tarification du Service de la sécurité incendie pour les interventions dans le cadre d'incendie d'automobile des non-résidents.** (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 10-5984

Adoption du Règlement numéro 349-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 349-2010 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'affectation commerce et service de type local et régional à même l'affectation résidentielle de très faible densité, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 349-2010 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 10-5985

Suite des procédures – Règlement numéro 358-2010 décrétant une dépense de 4 860 900 \$ et un emprunt du même montant pour l'aménagement d'un musée

ATTENDU : que suite à la tenue de la procédure d'enregistrement, 951 signatures ont été recueillies pour obliger la tenue d'un scrutin référendaire pour l'approbation du Règlement numéro 358-2010;

ATTENDU : la confirmation à l'effet qu'il n'y aura aucune subvention pour l'aménagement d'un musée tant du gouvernement provincial que du gouvernement fédéral;

RÉSOLUTION N° 10-5985 (suite)

ATTENDU : que l'absence de subvention fait passer la part de la Ville à 4 860 900 \$ pour l'aménagement d'un musée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil annule le Règlement numéro 358-2010 décrétant une dépense de 4 860 900 \$ et un emprunt du même montant pour l'aménagement d'un musée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5986

Suite des procédures – Règlement numéro 357-2010
décrétant une dépense de 15 887 406 \$ et un emprunt
du même montant pour la construction d'un complexe culturel

ATTENDU : que suite à la tenue de la procédure d'enregistrement, 996 signatures ont été recueillies pour obliger la tenue d'un scrutin référendaire pour l'approbation du Règlement numéro 357-2010;

ATTENDU : que ce conseil croit en la nécessité d'une salle de spectacles comme outil de développement culturel et économique;

ATTENDU : que ce conseil considère que la construction d'une salle de spectacles au centre-ville est un élément essentiel à la revitalisation du centre-ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ONT VOTÉ CONTRE mesdames les conseillères Manon Bougie et Marie-Ève Dutil et messieurs les conseillers Jean Perron et Lionel Bisson
ONT VOTÉ POUR mesdames les conseillères Manon Tousignant et Irma Quirion ainsi que monsieur le maire François Fecteau
ET RÉSOLU

QUE ce conseil décrète la tenue d'un référendum pour demander l'approbation du Règlement numéro 357-2010 décrétant une dépense de 15 887 406 \$ et un emprunt du même montant pour la construction d'un complexe culturel.

QUE la tenue de ce référendum soit fixée au 6 juin 2010.

QUE les coûts nécessaires à la tenue du référendum soient financés à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

- Mme Murielle Busque pose une question concernant les informations qui auraient été données à certains citoyens et non à d'autres et aux journalistes le soir de la séance extraordinaire du 16 mars dernier, et elle fait aussi des commentaires concernant l'interprétation des propos de M. Maxime Bernier député de Beauce aux Communes.
- Mme Marie-Ève Dutil conseillère pose des questions sur l'interprétation des propos de M. Maxime Bernier député de Beauce aux Communes.
- M. Claude Gilbert demande des informations concernant le terrain acquis près de l'église.

Période de questions (suite)

- M. Claude Péloquin demande des informations concernant l'impact du projet sur l'augmentation de la dette ainsi que les coûts d'opération.
- M. Jean-François Bernatchez fait un plaidoyer en faveur de la construction d'une salle de spectacle.
- M. Marc-André Rodrigue mentionne qu'un tel équipement serait apprécié des touristes qui viennent visiter l'église de Saint-Georges.
- M. Jean Maheux fait des commentaires sur la désuétude de la salle de spectacles du cégep Beauce-Appalaches et fait un plaidoyer concernant l'impact important d'un tel équipement sur la communauté.
- M. Pierre Morin fait des commentaires concernant l'importance d'un tel équipement pour favoriser la revitalisation du centre-ville.
- M. Serge Thomassin conseiller, demande des informations concernant le fait qu'il n'y ait pas eu de procédure de règlement d'emprunt sur l'ancienne administration.
- M. Clermont Paquet fait des commentaires favorables au projet.

RÉSOLUTION N° 10-5987

Approbation des comptes payables par le fonds d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par M. Clément Poulin, c.a., directeur du Service des finances et trésorier, en date du 11 mars 2010, dans lequel il recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration au montant de 1 202 822,18 \$ et par le fonds des immobilisations au montant de 189 240,88 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur des Finances et Trésorier M. Clément Poulin, c.a., soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 392 063,06 \$ pour les chèques couvrant la période du 25 février au 11 mars 2010.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5988

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture sur demande d'asphalte froid

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation à 7 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
WOLSELEY CANADA INC.	47 570,04 \$
TECH-MIX, DIVISION DE BAU-VAL INC.	50 098,44 \$
INNOVATIVE SURFACE SOLUTIONS	56 592,00 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 10 mars 2010, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **WOLSELEY CANADA INC.**;

RÉSOLUTION N° 10-5988 (suite)

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 15 mars 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **WOLSELEY CANADA INC. au montant de 47 570,04 \$ pour la fourniture sur demande d'asphalte froid pour douze mois**, le tout suivant sa soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 47 570,04 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée selon la demande réelle à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5989

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture sur demande de thiosulfate de calcium pour 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation à 2 entreprises, la Ville a reçu une seule soumission, soit PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE au montant de 25 798,08 \$;

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 4 mars 2010, que la soumission reçue est conforme et nous recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 15 mars 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE au montant de 25 798,08 \$ pour la fourniture sur demande de thiosulfate de calcium pour douze mois**, le tout suivant sa soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 25 798,08 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée selon la demande réelle à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5990

Acceptation de la soumission conforme pour l'entretien ménager des bureaux du Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 6 fournisseurs, la Ville a reçu une soumission soit celle de PRO-NET (BEAUCE) INC.;

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport daté du 1^{er} mars 2010, que la soumission reçue est conforme et elle nous recommande de l'accepter;

RÉSOLUTION N° 10-5990 (suite)

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 15 mars 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **PRO-NET (BEUCE) INC. pour l'entretien ménager des bureaux du Service des loisirs et de la culture pour une période de 1 an au montant de 31 830,75 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5991

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour
la réfection de la toiture du pavillon Alfred-Leblond

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation à 5 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
JEAN-LUC GROLEAU INC.	26 700 \$
SCIERIE BERNARD INC.	33 900 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme, dans un rapport daté du 5 mars 2010, que les soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **JEAN-LUC GROLEAU INC.** et recommande de l'accepter;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 15 mars 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **JEAN-LUC GROLEAU INC. pour la réfection de la toiture du pavillon Alfred-Leblond (chalet du parc des Sept-Chutes), au montant total de 26 700 \$** incluant toutes taxes applicables, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumission lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable à même le fonds d'administration – section immobilisations, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2010.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5992

Acceptation de la plus basse soumission conforme
pour la fourniture d'équipements pour véhicules de police

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 2 fournisseurs, la Ville a reçu une soumission déposée par GYROTECH pour la fourniture d'équipements pour les 2 nouveaux véhicules de police acquis selon la résolution 10-5921, au montant de 7 381,46 \$;

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 8 mars 2010, que la soumission reçue est conforme et nous recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **GYROTECH au montant de 7 381,46 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture d'équipements pour les 2 nouveaux véhicules de police** le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de **7 381,46 \$**, incluant toutes les taxes applicables, soit payable par le surplus accumulé nouvelle ville – section immobilisations, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2010.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Jean Perron se retire des délibérations pour le prochain sujet pour cause de conflit d'intérêt.

RÉSOLUTION N° 10-5993

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour
la fourniture de produits sanitaires et pluviaux en béton

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>	
LES ENTREPRISES R. DROUIN LTÉE	<u>Groupe 1</u>	<u>Groupe 2</u>
	99 292,75 \$	25 874,34 \$
	<u>Groupe 3</u>	<u>Groupe 4</u>
	6 992,61 \$	34 177,42 \$
BÉTON PROVINCIAL LTÉE	<u>Groupe 1</u>	<u>Groupe 2</u>
	109 706,58 \$	34 023,89 \$
	<u>Groupe 3</u>	<u>Groupe 4</u>
	13 044,08 \$	35 741,87 \$
LES INDUSTRIES DE CIMENT LA GUADELOUPE INC.	<u>Groupe 1</u>	<u>Groupe 2</u>
	105 976,08 \$	28 077,65 \$
	<u>Groupe 3</u>	<u>Groupe 4</u>
	8 279,38 \$	36 835,63 \$

RÉSOLUTION N° 10-5993 (suite)

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport daté du 9 mars 2010, que la soumission déposée par Béton Provincial est non-conforme pour le groupe 4, que toutes les autres soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES ENTREPRISES R. DROUIN LTÉE au montant de total de 166 337,12 \$;**

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 15 mars 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **LES ENTREPRISES R. DROUIN LTÉE au montant total de 166 337,12 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture sur demande de produits sanitaires et pluviaux en béton pour le groupe 1 (tuyaux de béton armé, joints, mortier pluvial) au montant de 99 292,75 \$, incluant toutes les taxes applicables; pour le groupe 2 (regards en béton armé et accessoires joints mortier pluvial) au montant de 25 874,34 \$, incluant toutes les taxes applicables ; pour le groupe 3 (regards en béton armé, monolithes et accessoires joints o'ring), au montant de 6 992,61 \$, incluant toutes les taxes applicables ; et pour le groupe 4 (puisards en béton armé et accessoires), au montant de 34 177,42 \$, incluant toutes les taxes applicables**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable, selon la demande réelle, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Jean Perron reprend son siège.

RÉSOLUTION N° 10-5994

Acceptation de la plus basse soumission conforme
pour la fourniture d'un véhicule de police non identifié

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 6 fournisseurs, la Ville a reçu une seule soumission soit celle de ST-GEORGES TOYOTA au montant de 30 250,50 \$;

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission déposée par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 13 mars 2010, que la soumission reçue est conforme et nous recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **ST-GEORGES TOYOTA au montant de 30 250,50 \$**, incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture d'un véhicule de police non identifié, indice de volume EPA minimum avant de 54 pieds cubes, 4 portes et moteur de 6 cylindres, modèle 2010**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de **30 250,50 \$**, incluant toutes les taxes applicables, soit payable par le surplus accumulé nouvelle ville – section immobilisations, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2010.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Marie-Ève Dutil se retire des délibérations pour le prochain sujet pour cause de conflit d'intérêt.

RÉSOLUTION N° 10-5995

Acceptation du répertoire des taux de location de machineries lourdes pour une période de 12 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu 6 soumissions;

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous recommande d'accepter le répertoire tel que proposé dans son rapport daté du 9 mars 2010;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 15 mars 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le répertoire de taux de location de machinerie lourde pour une période de 12 mois débutant le 29 avril 2010, lequel est joint à la présente pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Marie-Ève Dutil reprend son siège.

RÉSOLUTION N° 10-5996

Demande de dérogation mineure pour le 3850, 88^e Rue Saint-Georges

ATTENDU : que le propriétaire du 3850, 88^e Rue Saint-Georges demande une dérogation mineure afin de régulariser l'implantation d'un garage privé isolé dont le coin avant est situé à 20,07 mètres de la ligne de rue alors qu'il aurait dû être à 21,50 mètres;

ATTENDU : la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la dérogation mineure suivante pour le 3850, 88^e Rue Saint-Georges :

**régulariser l'implantation d'un garage privé isolé dont le coin avant est
situé à 20,07 mètres de la ligne de rue alors qu'il aurait dû être à
21,50 mètres**

ADOPTÉE

Madame la conseillère Manon Tousignant se retire des délibérations pour le prochain sujet.

RÉSOLUTION N° 10-5997

Acceptation des plans et estimés pour les travaux de réfection des services municipaux sur la 2^e Avenue

ATTENDU : que les Services techniques ont réalisés les relevés, plans, devis et estimation pour la réfection des services municipaux sur la 2^e Avenue;

ATTENDU : que ces travaux sont en grande partie subventionnés dans le cadre du programme de subvention PRECO;

ATTENDU : que ces travaux sont évalués à 1 913 061,92 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimations pour les travaux de réfection des services municipaux sur la 2^e Avenue, dossier ST-AE-1217-10 daté du 22 février 2010 des Services techniques et les autorise à les présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

QUE la Ville confirme qu'elle fera parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une attestation de conformité des travaux au certificat d'autorisation du ministère, dès l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Manon Tousignant reprend son siège.

RÉSOLUTION N° 10-5998

Acceptation des plans et estimés pour les travaux de réfection des services municipaux sur les 3^e et 4^e Avenues

ATTENDU : que les Services techniques ont réalisés les relevés, plans, devis et estimation pour la réfection des services municipaux sur les 3^e et 4^e Avenues;

ATTENDU : que ces travaux sont en grande partie subventionnés dans le cadre du programme de subvention PRECO;

ATTENDU : que ces travaux sont évalués à 609 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimations pour les travaux de réfection des services municipaux sur les 3^e et 4^e Avenues, dossier ST-AE-1207-09 daté du 10 mars 2010 des Services techniques et les autorise à les présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

QUE la Ville confirme qu'elle fera parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une attestation de conformité des travaux au certificat d'autorisation du ministère, dès l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5999

Confirmation au ministère des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du territoire
dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale

ATTENDU : que la Ville a signé des protocoles d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre du programme FIMR volet 1 pour les dossiers suivants :

- dossier 611547 – travaux de réfection du boulevard Lacroix/entrée sud (entre les 127^e Rue et 135^e Rue; et entre les 159^e Rue et 193^e Rue);
- dossier 611557 – chemisage sous la 127^e Rue;
- dossier 611559 – chemisage sous la 140^e Rue;
- dossier 611631 – réfection de la 24^e Rue ouest et des infrastructures d'aqueduc et d'égout de la 6^e Avenue à la 8^e Avenue;
- dossier 611661 – remplacement du poste de surpression du réservoir de la 22^e Avenue.

ATTENDU : que le Ministère demande à la Ville de confirmer qu'elle s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil confirme au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qu'il confirme qu'il paiera sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue des projets suivants :

- dossier 611547 – travaux de réfection du boulevard Lacroix/entrée sud (entre la 127^e et la 135^e Rues ; et entre la 159^e et 193^e Rues);
- dossier 611557 – chemisage sous la 127^e Rue;
- dossier 611559 – chemisage sous la 140^e Rue;
- dossier 611631 – réfection de la 24^e Rue ouest et des infrastructures d'aqueduc et d'égout de la 6^e à la 8^e Avenues;
- dossier 611661 – remplacement du poste de surpression du réservoir de la 22^e Avenue.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6000

Demande de restriction concernant une
demande de claim au nord de la municipalité

ATTENDU : qu'une demande de claim a été déposée auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, dans le secteur nord de la municipalité;

ATTENDU : que cette demande de claim touche le périmètre urbanisé de la Ville;

RÉSOLUTION N° 10-6000 (suite)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil demande au ministère des Ressources naturelles et de la faune d'exclure des travaux d'exploration minière les éléments suivants :

- les quartiers résidentiels et l'îlot déstructuré de la 68^e Rue;
- l'île aux Chèvres;
- les rues incluant les conduites souterraines;
- les corridors réservés pour l'autoroute 73 et les bretelles d'accès

et d'inclure les conditions suivantes :

QUE ce conseil demande au ministère des Ressources naturelles et de la faune d'inclure dans les conditions du claim l'obligation de respecter la préservation de la nappe phréatique et des prises d'eau publiques et privées, et que le titulaire du claim s'engage à remettre les lieux en état, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Manon Bougie se retire des délibérations pour le prochain sujet pour cause de conflit d'intérêt.

RÉSOLUTION N° 10-6001

Appui au Centre de la petite enfance La Fourmille

ATTENDU : que le Centre de la petite enfance La Fourmille a procédé à une demande de 60 places en garderie auprès du ministère de la Famille et des Aînés, dans le cadre du programme : *Objectif 2010 20,000 places*;

ATTENDU : qu'il y a lieu d'appuyer la demande de subvention;

ATTENDU : que cet appui n'engage aucune aide financière de la part de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil appuie l'organisme Centre de la petite enfance La Fourmille pour une demande de 60 places en garderie, auprès du ministère de la Famille et des Aînés, dans le cadre du programme : *Objectif 2010 20,000 places*.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Manon Bougie reprend son siège.

RÉSOLUTION N° 10-6002

Participation aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec

ATTENDU : que les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec se tiendront les 13, 14 et 15 mai 2010 à Québec;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 10-6002 (suite)

QUE ce conseil autorise monsieur le maire François Fecteau, messieurs les conseillers Serge Thomassin et Marcel Drouin ainsi que M. Marcel Grondin, directeur général à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se dérouleront au Centre des congrès de Québec les 13, 14 et 15 mai 2010.

QUE toutes les dépenses inhérentes à cette participation soient défrayées par la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6003

Participation au dîner de la Chambre de commerce

ATTENDU : le Midi-Rencontre Desjardins organisé par la Chambre de commerce de Saint-Georges le 25 mars 2010 sous le thème « Les défis d'un nouveau maire » et que le conférencier invité est monsieur le maire François Fecteau ;

ATTENDU : que des membres du conseil ont manifesté l'intention d'y participer;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE mesdames les conseillères Manon Tousignant et Irma Quirion et messieurs les conseillers Serge Thomassin et Marcel Drouin soient autorisées à participer au dîner de la Chambre de commerce de Saint-Georges qui se tiendra le 25 mars 2010, et que toutes les dépenses inhérentes à ce dîner soient défrayées par la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6004

Nomination d'un membre sur le comité de revitalisation du centre-ville

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil désigne M. Guy Bilodeau directeur des Travaux publics, à titre de membre du comité de revitalisation du centre-ville.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LE 9 MARS 2010

Le greffier dépose le certificat émis suite à la procédure d'enregistrement tenue le 9 mars 2010 pour l'approbation du **Règlement numéro 356-2010 décrétant une dépense de 42 500 \$ et un emprunt du même montant pour des travaux d'aqueduc et d'égout dans la 35^e Avenue**, dans lequel certificat il est indiqué qu'aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée et que la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à son approbation.

LISTE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

La liste d'autorisation de dépenses est déposée au conseil.

LISTE DE PERMIS D'URBANISME ET CERTIFICATS

La liste des permis d'urbanisme et certificats pour le mois de février 2010 au montant de 3 894 950 \$ est déposée au conseil.

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS

Le résumé comparatif mensuel des permis émis pour le mois de février 2010 est déposé au conseil.

RÉSUMÉ COMPARATIF ANNUEL DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS

Un résumé comparatif annuel de la liste des permis et certificats jusqu'à la fin du mois de février 2010 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de personnel pour le Service des loisirs et de la culture comme sauveteurs/moniteurs aquatiques pour la période du 1^{er} mars au 31 mai 2010 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRE POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche de personnel supplémentaire pour le centre de ski pour la période du 2 mars au 30 avril 2010 est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 2 items, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTE RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Monsieur le conseiller Jean Perron donne un compte rendu de la réunion du comité de l'aéroport.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. Aucune question ne fût posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 22 h 21, sur proposition de madame la conseillère Marie-Ève Dutil, appuyé par madame la conseillère Manon Tousignant, la séance est levée.

FRANÇOIS FECTEAU
Maire

JEAN M^CCOLLOUGH
Greffier